

**LA TRANSITION EN RDC :
QUID DES PILLAGES, DE L'EXPLOITATION DES RESSOURCES
NATURELLES, DE L'IMPUNITE ET DE LA JUSTICE
TRANSITIONNELLE ?**

Plan de l'étude :

PLAN

Première partie

***LA POURSUITE DES PILLAGES DES RESSOURCES NATURELLES EN
RD CONGO ?***

**1. NOUVELLES FORMES DE PILLAGE DES RESSOURCES NATURELLES EN
RDC**

1.1. La prolifération des taxes

- Carburant
- Nouvelles plaques minéralogiques
- Rançonnement des différentes familles en milieux ruraux et urbains
- Impôt d'effort de guerre

1.2. La distribution anarchique des parcelles

1.3. Les matières précieuses

1.4. Coût élevé de la consommation d'eau et d'électricité

1.5. Réquisition forcée des véhicules

1.6. Les gisements pétroliers et aurifères de l'Ituri et les bandes armées

2. Les acteurs du pillage

- 2.1. Le Gouvernement de la RDC et ses rébellions
- 2.2. Les bandes armées
- 2.3. Les responsables de l'administration
- 2.4. Les opérateurs économiques
- 2.5. Les sociétés étrangères et les multinationales

3. Mécanismes de nouvelles formes de pillage

- 3.1. Imposition des nouvelles plaques par confiscation, arrestations des véhicules
- 3.2. Vente à crédit des nouvelles plaques
- 3.3. Gratuité pour l'acquisition de nouvelles plaques
- 3.4. Suppression des conventions collectives
- 3.5. Les arrêtés
- 3.6. Ponctions au nom de l'effort de guerre
- 3.7. Nominations intempestives et arrestations arbitraires
- 3.8. Non respect de la nomenclature
- 3.9. Imposition de paiement des cautions aux paysans chaque semaine
- 3.10. Instauration de l'effort de guerre
- 3.11. Impôt
- 3.12. Profanation des cimetières (cfr trou de serrures)
- 3.13. Désaffectation des parcelles de l'Etat et des privés
- 3.14. Recouvrement forcé
- 3.15. Coupure de consommation d'eau et d'électricité
- 3.16. Manque de location des véhicules
- 3.17. Manque d'achat de carburant
- 3.18. Manque d'amortissement des véhicules

4. Réseaux utilisés dans les nouvelles formes de pillage

5. Perspectives et conclusions

Deuxième partie

L'IMPUNITE ET LA JUSTICE TRANSITIONNELLE

1. Dossiers oubliés du pillage des ressources naturelles du Congo :

- transport
- communication
- petite économie
- les destructions des infrastructures
- les violations des droits humains
- les violences faites aux femmes
- Le commerce illicite des armes

La sous-région des Grands Lacs en général, et la RDCongo en particulier dans sa partie Nord-Est, connaît un cycle infernal des violences. Les mécanismes de paix entrepris dans ces contrées sont souvent menacés.

Les facteurs qui favorisent l'insécurité et attisent les conflits dans ces contrées sont très nombreux. Parmi ceux-ci nous retrouvons la prolifération et le trafic illicite des armes légères comme des engins de mort. La problématique réside à leur mode d'acquisition leur utilisation leur présence dans les communautés leurs sources d'approvisionnement et leur contrôle.

Hypothèse générale

La lutte contre la prolifération incontrôlée et le trafic illicite des armes légères est un chemin de croix dont l'aboutissement de notre capacité de mobiliser les communautés tant locales qu'internationales et de la volonté de celles-ci à s'y engager résolument. En d'autres termes une paix durable n'est possible si une action commune de plaidoyer engageant les individus, les nations, les communautés sont menées. P4. A côté de cette hypothèse générale la recherche s'est assignée 09 sous-hypothèses.

* la présence des armées étrangères peut favoriser l'afflux d'armes dans la région.

Les objectifs économiques et financiers favorisent la prolifération des armes légères.

* l'existence des milices ethniques et des bandes armées favorisent la prolifération

* l'afflux des réfugiés du fait de la guerre pourrait avoir occasionné la prolifération

- * la sous-administration de la contrée peut favoriser la recherche de la sécurité personnelle au détriment de celle collective, les particuliers se procurant ainsi les armes pour leur propre sécurité
- * le départ des troupes d'occupation peut favoriser la prolifération des armes légères, car celles-ci sont abandonnées à la population locale qui pourrait éventuellement les utiliser
- * l'usage des armes pour les fins de braconnage occasionne la prolifération des armes
- * le commerce illicite des armes ayant simplement le goût du lucre accroît la circulation des armes
- * le pillage des ressources naturelles occasionne le trafic et la prolifération des armes

Méthodes de recherche

La recherche a suivi les étapes méthodiques ci-après :

- Elaboration du questionnaire d'enquête
- Formation des chercheurs qui ont administré le questionnaire
- Récolte des données en utilisant les techniques d'interviews individuelles et le questionnaire à la population cible
- Dépouillement dans chaque centre
- Mise en commun de différents travaux de dépouillement
- Rapport synthèse des résultats de la recherche

Résultats de la recherche

Les résultats ont été présentés sous quatre aspects. Il s'agit de :

- la perception générale des conflits
- les circuits d'acquisition, coût sources d'approvisionnement des armes légères et le flux commercial et importance
- le contrôle de la circulation des armes légères et les perspectives de paix en Afrique des grands lacs
- la vérification des hypothèses de la recherche

Avant de présenter les résultats proprement dits de la recherche, le panel de recherche a donné l'aperçu général de la situation du Nord-Est de la RDC afin de comprendre les facteurs géographiques, historiques, socio-économiques et culturels de cette région couverte par la recherche. C'est ainsi qu'on a constaté ce qui suit :

- Il y a des populations transfrontalières qui appartiennent à l'Ouganda, au Rwanda et au Soudan
- Il se fait des jeux des alliances sur la base des affinités ethniques, culturelles et historiques bien réelles au sein des populations les trois pays
- Les frontières héritées de la colonisation ne sont que des limites artificielles, le naturel élimine ces frontières, d'où leur perméabilité avérée de leurs limites géographique et politico administrative
- L'intérêt accru des chefs de guerre et des pays voisins à cette contrée, à cause de la présence d'un sous-sol extrêmement riche au Haut Uélé et en Ituri
- La création un réseau commercial entre le Nord-Est de la RDC, le Soudan et l'Ouganda.

De la perception générale des conflits

Dans l'ensemble les conflits ont vu le jour entre les années 1960 et 2002 soit 42 ans que ces populations n'ont pas connu une situation stable et de paix véritable. Elles ont vécu des rébellions, des guerres ethniques et tribales intensifiées, au fil des temps par le flux des réfugiés tantôt ougandais tantôt soudanais et enfin rwandais.

Les causes des conflits (lointaines, immédiates)

- la guerre qui a opposé Idi Amin et Obote
- le renversement du régime dictatorial de Mobutu
- l'arrivée massive des réfugiés des pays voisins
- la convoitise des richesses de la RDC par les puissances étrangères
- l'instabilité de la région des Grands Lacs
- et le manque de bonne gouvernance
- la recherche effrénée du pouvoir par les politiciens congolais manipulés par l'extérieur

- la perméabilité des frontières
- la destruction des infrastructures de base

Les facteurs ayant accentué et alimenté les conflits (facteurs interne et externes)

- l'insécurité généralisée dans laquelle la population et ses biens sont plongés,
- l'immaturité politique et le manque d'idéal politique des dirigeants congolais
- l'entrée des bandes armées des pays voisins
- la résistance populaire à travers l'organisation des milices pour l'autodéfense communautaire
- le pillage libre des minerais et le non paiement des salaires des agents de l'Etat
- les initiatives de paix
- l'embargo sur le diamant congolais
- la présence des observateurs des Nations-Unies et l'intervention du HCR

Principaux acteurs des conflits

- les politiciens congolais
- les puissances politiques économiques financières du monde occidental et américain

Le vécu des conflits par les individus et les communautés

Ces conflits ont été traumatisants, tragiques et dramatiques auprès des personnes des individus et des communautés. Une menace à leur existence et ont entraîné la division, le réflexe de la violence et une psychose de peur permanente.

Initiative de paix entreprise

- Autodéfense populaire, la pastorale, les négociations entre les Alur et les Lendu
- L'intervention de la MONUC
- La société civile à travers certaines ONG
- la pacification des pays et la réconciliation
- la sensibilisation et conscientisation de tous les citoyens à la sécurité collective

Des circuits d'acquisition, coût, sources d'approvisionnement d'armes légères et le flux commercial et importance

D'une manière générale, les circuits d'acquisition sont très secrets ainsi que leur marchés. Cependant, les armes entrent par les frontières nuitamment, clandestinement et frauduleusement soit à vélo, à pied, par véhicule et dans des marchandises où elles sont dissimulées sous prétexte de ration alimentaire destinées aux militaires. Et d'autres arrivent par voie aérienne dans les sacs de café. Certains marchés ont été localisés tels que les marchés frontaliers de Nabiapai, des kakesa près de Faradje.

- Les sources de provenance sont inconnues. Toute fois les plus citées sont : l'Ouganda (98%, le Soudan, le Rwanda, Dubai, l'occident, les pays de l'ex Union Soviétique, les stocks abandonnés par les militaires déserteurs et les armes blanches de fabrication locale.
- Les grands fournisseurs sont l'Ouganda, le Soudan, les USA, l'ex URSS et la RSA. Le prix est un véritable secret de ce marché, mais la majorité d'enquêtés prouvent que c'est par le troc ou l'échange des produits miniers et autres (cigarettes par exemple) qu'on peut obtenir une arme.
- Ces armes sont utilisées soit pour l'autodéfense (sécurité personnelle ou collective) soit pour la chasse. D'autres raisons, le braconnage, l'intimidation des populations, par les rebelles, le banditisme, le pillage des minerais, la conquête du pouvoir et des territoires, viols et vols) à mains armées, conflit interethniques, etc. seuls les utilisateurs qui trouvent l'importance de la détention des armes légères.
- Le flux commercial est envisagé entre la partie Nord-Est de l'Afrique des Grands Lacs et Dubai étant donné que ces armes légères peuvent aussi être dissimulées comme toute autre marchandise.

Du contrôle de la circulation des armes légères et des perspectives de paix en Afrique des Grands Lacs

- Seules les dispositions ci-après qui en fait, peuvent autoriser ou interdire la détention d'une arme à feu. Il s'agit de :
 - le code pénal militaire

- le code de conduite militaire et la constitution qui fixe les orientations en la matière.

Le non respect de ces dispositions incombe à l'inexistence de l'Etat et d'unité de Commandement. Pour arriver à faire respecter ces dispositions, il faut d'abord d'assurer un contrôle rigoureux. Ensuite, il faut aussi :

- rétablir l'autorité traditionnelle parce qu'il n'existe plus une collaboration entre l'autorité civile, militaire et traditionnel

***Mesure envisage de contrôle**

- renforcer les services de renseignements aux frontières
- réglementer l'obtention du permis de port d'armes
- organiser une conférence sur les armes légères dans la région de Grands Lacs,
- rachat par l'Est des armes détenues par les civils
- instauration des régimes démocratiques dans les pays détenteurs illégaux des armes légères

*** Pour freiner la prolifération de armes légères :**

- il faut tout d'abord mettre fin à la guerre
- Etablir une collaboration avec les pays voisins en la matière
- Collecter les armes en divagation
- Améliorer les législateurs en la matière dans les trois pays frontaliers
- Impliquer l'ONU dans ce processus
- Organiser des patrouilles mixtes le long des frontières

Vérification des hypothèses de la recherche

Les hypothèses formulées par le panel ont été vérifiées à partir des éléments relevés au cours de la récolte des données contenant ce rapport synthèse.

Les stratégies de lutte et recommandations

Les stratégies : Elles ont été envisagées à trois niveaux, entre autre niveau local et national, régional et international. Parmi ces stratégies nous pouvons citer :

- Encourager une remise volontaire des armes légères en échanges avec les outils agricoles et la distribution des terres ;
- Mener des campagnes de sensibilisation auprès de la population civile sur le danger collectif de détenir une arme sans autorisation légale de port d'armes ;
- Recourir aux mesures coercitives en cas de refus manifeste de se soumettre à la législation nationale en la matière ;
- Mettre en place les instruments de contrôle du trafic et de la prolifération des armes légères ;
- Mettre en place une structure spécialisée de l'ONU chargée de question de la fabrication et du contrôle des armes légères ;
- Interdire le développement de l'industrie de l'armement et la transformation en industrie de production des équipements de première nécessité en vue de soutenir les pays en voie de développement.

Les recommandations

Au Gouvernement de la RDC

- Elaborer un programme d'éducation à la paix et de formation à la résolution pacifique de conflit pour une bonne cohabitation à tous les niveaux ;
- Favoriser les mariages interethniques et transethniques pour consolider la paix entre tribus et ethnies
- Accélérer le processus de réconciliation nationale et de pacification du pays ;
- Mettre en place des mécanismes de contrôle du commerce et de l'usage des armes légères à travers une législation rigoureuse.

Aux populations congolaises ;

- De s'impliquer dans le processus de la réconciliation nationale et de mettre fin aux affrontements interethniques et communautaires.
- De rendre volontairement les armes détenues et de diminuer ainsi le potentiel de violence dans les communautés etc.

Aux trois pays ;

- Que les trois pays frontaliers créent une commission militaire mixte pour la surveillance et le contrôle des mouvements des personnes et de leurs biens aux frontières.
- Que les trois pays signent un pacte de non agression, etc.

A la communauté internationale ;

- D'accompagner le processus de paix en cours en RDC
- De s'impliquer dans l'organisation et la conférence internationale sur la paix dans les Grands Lacs,
- D'arrêter des stratégies cohérentes et efficaces de lutter contre la prolifération et le trafic illicite des armes légères

En conclusion, ces processus de guérison et de reconstruction de paix demande beaucoup de temps et d'efforts, de volonté et de dépassement, ils requièrent aussi des compétences particulières. En effet, la prolifération et le commerce illicite d'armes légères dans les régions frontalières du Soudan, de l'Ouganda et de la RDC est vraiment un thème complexe et stimulant, qui interpelle et doit interpeller chaque fille et fils du continent en général et de la région des Grands Lacs en particulier, avec la contribution effective de la communauté internationale.

2. Les agendas et les motivations des protagonistes de la guerre :

- les rebellions
- le gouvernement
- les parties politiques

3. Les alliances politiques, politico-militaires et leurs justifications

4. L'accord de Pretoria, ses forces et ses faiblesses

Troisième partie

LA TRANSITION : LES CHANCES ET LES OBSTACLES

LE PILLAGE DES RESSOURCES NATURELLES EN RDC, EN PARTICULIER AU SUD-KIVU :

2.2. Analyse du contexte au Sud-Kivu,

ANALYSE DU CONTEXTE : ETATS DES LIEUX PAR AXE GEOGRAPHIQUE

Afin de guider les participants dans cette analyse, les participants intervenant dans le même axe ont été amenés à dégager les faits saillants du contexte sur le plan politique, sécuritaire, économique, social, violation des droits de l'homme, la question de la femme (rôle joué, victime), la situation de la société civile en terme de rôle joué, l'état de la question sur le plan national et régional. Un temps de réflexion a été accordé aux participants avant de présenter la situation suivante telle que vécue dans les axes.

Cet état des lieux reflète la situation des milieux comme Shabunda, Kalemie (Nord Katanga), Luhwinja, Burhale, Nyabibwe, Kalehe Centre, Ibinja, Burhinyi, Walungu, Bukavu, Bunyakiri, Uvira-Fizi, Kaniola, Ciriri, Mumosho-Mudusa, Bushumba, Miti, Kavumu, Bushwira, Mudaka, Katana. Ces endroits appartiennent aux territoires de Shabunda, Kabare, Walungu, Uvira, Fizi et Kalehe. La ville de Bukavu a été représentée par quelques organisations dont AFECEF et le Bureau de Coordination de la Société civile du Sud Kivu.

L'analyse du contexte de la province du Sud Kivu à travers ces milieux a fait ressortir une situation générale marquée par les faits suivants :

Sur le plan politique

- le RCD Goma est opérationnel dans ces territoires à l'exception de la collectivité de Burhinyi où il a été signalé l'absence totale des autorités politico administratives. La population dans cette collectivité est abandonnée à elle même.

- Méconnaissance des autorités coutumières à Walungu du fait de leur anéantissement par le RCD
- Mise en place des nouvelles autorités dans les territoires de Walungu et de Kabare
- Certains axes routiers sont entièrement sous contrôle du RCD, notamment sur l'axe Uvira - Fizi
- La localité de Mudusa connaît des changements réguliers des chefs locaux
- Le territoire de Walungu connaît une double administration. Certains coins sont sous contrôle du RCD et d'autres contrôlés entièrement par le Général Padiri.
- A Bunyakiri, le règne du RCD a été facilité par la complicité de certains notables
- A Bushwira, le RCD a quitté ses positions
- A Walungu il existe deux administrations, une du RCD (Mulamba et Kaniola) et une autre du Général Padiri

Sur le plan sécuritaire

- A Shabunda, l'insécurité est totale à la suite des combats entre les belligérants. Il est à noter que Shabunda n'est couverte par aucune radio locale.
- Tracasseries, enlèvements, vols, pillages, incendies des maisons d'habitation et des infrastructures socio-économiques, assassinats, viols des femmes et des filles.
- Déplacements massifs et réguliers des populations
- Insécurité en milieu rural à Kalemie
- Existence des cachots souterrains à Mudusa et à Mumosho en territoire de Kabare.
- Kaniola est insécurisé par le transit des factions militaires et sont présentes toutes les forces combattantes
- A Lunhwinja les populations se prennent en charge sur le plan sécuritaire : guerriers traditionnels
- A Uvira les attaques menées par les FDD sont fréquentes sur la route et le RCD se prépare à attaquer les positions des Maï Maï . La situation risque de se dégrader très prochainement.
- A Bushumba, Miti et Mudaka, il réapparaît le système de Kagozi qui a déjà existé dans le Bushi. Il s'agit d'une petite corde utilisée pour tuer. La corde aurait une force magique permettant aux utilisateurs (des commerçants) de se faire beaucoup d'argent
- A Nyabibwe, ce sont des militaires qui jouent le rôle de la police nationale. Ils exigent des amendes allant jusqu'à 10 \$ pour des petites infractions.
- A Kalehe, on signale un déplacement permanent des populations habitant à bord de la route.

- A Bunyakiri s'opère des enlèvements des jeunes assimilés aux Maï Maï
- A Ibinja, on note l'insécurité dont les marins sont auteurs
- A Burhinyi il est signalé la présence des groupes armés, à savoir les FDLR, Local defense, M40 et d'autres inciviques
- A Kaniola tous les centre de santé, toutes les écoles et les églises sont fermées
- A Ciriri la population a la maîtrise de sa sécurité
- A Mumosho et à Mudusa il y a présence des cachots souterrain connus sous le nom de ANDAKI. Les chefs de village sont changés chaque mois.
- A Depuis le départ du RCD les attaques des interahamwe ont repris à Chinguri par exemple où les biens des populations sont pillés, des enlèvements (six personnes tuées dont quatre interahamwe et deux civils) sont également signalées.
- Cinq armées et bandes armées opèrent dans le territoire de Walungu : FDD à Kamanyola, RCD à Walungu centre et environs, FAC à Mulamba, Kankinda, Mudundu 40 à Chiherano, Local defense à Kaziba.

Sur le plan des violations des droits de l'homme

- Les violences sont partout causées par le RCD et les bandes armées. Cette situation est à la base de plusieurs cas d'arrestations arbitraires, de pillage, des tueries et massacres à grande échelle.
 - A Luhwinja les cas de violations des droits de l'homme sont inexistant
 - A Kalemie, il est fait état des violations des droits de l'homme sous tous ses formes ;
 - A Burhale, il est signalé des tuerie à grande échelle (les derniers affrontements entre le M40 et le RCD en est une illustration)
 - A Kalehe, un cas particulier de violation concerne le pillage des femmes
 - Dans le territoire de Walungu, les violations flagrantes les plus enregistrées sont mises au compte des militaires du RCD Goma. Il a été enregistré dans ce territoire, particulièrement à Burhale des massacres et des déplacements massifs des populations civiles fuyant les atrocités.
- A Bunyakiri, se poursuivent la campagne de dénonciation des Maï Maï et la multiplication des geôles.

Sur le plan social

- Le dernier développement de la situation sécuritaire à Walungu a fait que la situation sociale dans ce territoire, la situation sociale est très préoccupante. Les statistiques récoltés font état

de 51.835 ménages déplacés, 13.168 ménages victimes de diverses exactions, 230 personnes tuées entre 2002 et 2003, 847 femmes et filles de tout âge violées avec violence, 99 institutions pillées ou détruites.

- Fermeture et ou inexistence des infrastructures sociales, notamment à Kaniola où les centres de santé, les églises ont été fermés
- Population soumise à des travaux forcés par les militaires du R CD, notamment à Bunyakiri (transport des cossettes des maniocs à dos d'homme sur des longues distances) et dans le territoire de Walungu.

Sur le plan économique

- Paralysie des activités agro-pastorales dans les milieux ruraux particulièrement à Walungu et à Burhinyi.
- Aggravation de la pauvreté et de la malnutrition dans les territoires. Le cas de Burhinyi a retenu l'attention des participants.
- Multiplication des taxes, en terme de nomenclature et de taux. Pour la plupart des cas, ces taxes sont arbitraires
- Pillage des produits agricoles à Burhale, semences et produits d'élevage
- A Uvira et Fizi, des marchés établis dans les milieux sous contrôle des Maï Maï ont été fermés

Concernant la question de la femme

- La situation de la femme a été jugée partout d'inquiétante. Dans les villes ou grands centres comme dans les villages, ce sont les femmes qui sont victimes des affres de la guerre à travers des viols mais aussi ce sont elles qui continuent à lutter dans un contexte extrêmement difficile pour assurer la survie des familles.

Pour l'ensemble de la province, il a été constaté que les femmes ne sont pas du tout informées sur l'évolution du processus de paix en cours en RD Congo. Dans les villages et même à Bukavu dans les marchés, elles sont victimes des tracasseries administratives à travers l'imposition des taxes arbitraires parfois même sur des produits de survie et donc non taxables.

Des cas extrême de violation des droits de la femme ont été signalés dans le territoire de Walungu et de Kabare. Ces cas se traduisent par la réduction des femmes à des objets de commerce. En effet, des femmes enlevées par les bandes armées dans les territoires de Walungu et de Kabare sont vendues dans le marché de Ndulu à Kalonge à un prix moyen de 150 \$USD.

Des enfants garçons victimes de ces violations sont réduits à des bergers des troupeaux des vaches et des chèvres volés dans les mêmes villages.

A l'in stars du territoire d'Uvira où la dynamique femme allège tant soit peu des violences contre les femmes, il a été recommandé qu'il soit soutenu la dynamique des femmes contre les viols à travers la mise en place ou le renforcement des réseaux des femmes pour un travail de lobby sur la question.

Concernant la situation de la société civile

Il a été noté deux tendances au sein de la société civile d'Uvira ; ce qui justifie la fragilité de cette société civile face aux enjeux actuels. A ce niveau, une synergie des jeunes se renforce à travers des concertations. Dans le territoire de Walungu, particulièrement à Walungu centre, la société civile a maintenu son dynamisme pour essayer de faire face à la situation actuelle que connaît cette partie de la province. Par contre, le Noyau de Rayonnement Démocratique de Burhale est complètement muselé.

Ce tour d'horizon a permis aux participants de se faire une idée plus au moins précise sur la situation générale de la province sur tout le plan. C'est pourquoi, le CEDAC s'est engagé à mettre le rapport à la disposition de chaque participant afin soutenir les restitutions à la base.

2.3 Projet synergie

Projet Synergie

ATELIER D'EVALUATION DU PROJET "SYNERGIE CEDAC/CENADEP/BC-SC (CAP/NGUBA, jeudi, 29 mai 2003)

1. Introduction

La question de pillage des ressources naturelles de la RDC est toujours d'actualité parce qu'elle constitue la source de financement de la guerre par les rebelles et leurs parrains. Des organisations de la Société Civile se sont investies dans la recherche des éléments sur le terrain afin de documenter ce dossier.

Avec un appui ponctuel du partenaire 11.11.11. Une synergie s'est créée avec " organisations travaillant sur la question. Il s'agit du CEDAC, du Bureau de Coordination de la Société Civile et du CENADEP. Ce projet a été exécuté en 3 mois avec comme objectifs :

- récolter des données fiables auprès des sources fiables
- identifier et dénoncer les réseaux mafieux
- compléter le travail fait dans les Ongs membres de la Société Civile du Sud-Kivu dans une dynamique participative
- détecter afin de dénoncer les nouveaux mécanismes de pillage mis en place
- mettre à la disposition de la communauté internationale des données de terrain sur la question de pillage

Un atelier d'évaluation du Projet a réuni les membres de la "Synergie" au Centre d'Accueil Protestant le jeudi, 29 mai 2003. Cet atelier avait comme objectifs :

- évaluer les forces et les faiblesses.
- identifier de nouvelles pistes de travail et la manière de mener efficacement les investigations
- identifier les possibilités d'implication dans le travail de lobbying pour une justice transitionnelle équitable.

Les participants ont tenté de répondre à une série de questions :

- Ce projet répond-il à une nécessité ?
- les résultats ont-ils été satisfaisants ?
- les temps consacrés à cette recherche permettent-ils de mener une étude sérieuse ?

- les moyens consacrés à ce travail ont été suffisants par rapport aux ressources humaines et à la nature du travail ?
- quelles pistes restent à explorer ?
- les objectifs assignés à cette recherche ont-ils été atteints ?
- quelle implication dans le travail des réseaux ?
- Y a-t-il moyen de mener autrement
- quel est le cadre propice ? Cadre synergique ? cadre formel et informel?
- quel lead agency ?

Il est à noter que ce travail a été réalisé dans un contexte particulier. La guerre continue et de gros intérêts sont donc en jeu.

II. Les forces et les faiblesses

1. Les forces/atouts:

Les participants ont dégagé quelques atouts de cette expérience à plusieurs titres :

- . La synergie est une première expérience concluante
- . Le travail a été mené dans la discrétion et dans l'objectivité
- . La synergie a donné l'occasion de récolte des données plus fiables auprès des sources plus pluridisciplinaires : commerçants, le responsables d'Agences de voyages etc.
- . La synergie a permis de réfléchir sur des stratégies de lobbying en direction de la communauté internationale
- . Quant à l'organisation du travail il faut noter le fait que les membres (Organisations et/ou personnes sélectionnées) qui ont été sélectionnés ont un chacun intérêt manifeste sur la question de pillage.
- . Cette "synergie" se définit d'ailleurs par rapport aux individus. Elle devrait compter à la fois sur les compétences au sein des structures et sur les structures elles mêmes.
- . La consultance a été quelque chose de momentané.
- . Ce travail viser également à valoriser le travail politique en un plaidoyer sur la question congolaise.

2. Les faiblesses/Menaces

L'atelier a relevé quelques faiblesses de la "synergie" :

- . La matière sur laquelle a porté le projet est trop sensible et intéresse les gens indistinctement; chacun voulant utiliser les résultats à son profit.

- . Il y a également lieu de se demander si les acteurs eux-mêmes n'étaient liés par le contexte; c'est-à-dire le fait d'évoluer dans un contexte hostile a peut-être été déterminant dans les conclusions et le choix des stratégies. Ce qui pourrait relativiser les résultats.
 - . Dénoncer ce commerce ou faire un plaidoyer ouvert sur la question attire des ennuis aux acteurs qui sont désormais dans le collimateur des autorités du RCD/Goma et les "pillards".
 - . Le fait de greffer un sujet aussi important aux structures autonomes mais moindre risquait d'affaiblir les résultats.
 - . La limitation du projet dans un temps très court a limité également les résultats.
 - . Le projet "synergie s'est arrêté, cependant, les retombées demeurent. Les acteurs impliqués sont toujours dans le collimateur de cette mafia. Par exemple, au retour de Belgique où il était détenu, Mr PANJU s'en est pris à la Société civile du Sud-Kivu et aux personnes ayant mené un lobbying sur la question du pillage des ressources naturelles de la RDCongo (le cas de Didace KANINGINI et de Ignace MUPIRA). Par ailleurs, lors de la restitution de l'atelier de Kinshasa sur le pillage (CENADEP), un participant a affirmé que les personnes impliquées dans le dossier "pillages" verraient d'ici là "leurs têtes coupées".
 - . Les résultats donnent un goût d'inachevé. D'autres pistes sont à explorer.
 - . Parmi les acteurs impliqués, il n'y a pas de spécialiste de la question. D'où la nécessité d'une formation pour un renforcement des capacités.
 - . Il y a un manque d'information des membres sur plusieurs questions liées à cette recherche.
- Mettre toutes les structures ensemble est une faiblesse.

III. Les opportunités

1. La question de pillage est volet d'un vaste problème congolais. Par conséquent, trouver des solutions au problème de pillage revient à trouver une partie importante de la réponse à la crise congolaise.
3. D'autre part, la publication de rapport du Panel des experts des Nations Unies a montré la relation étroite qu'il y a entre l'exploitation des richesses naturelles de la R.D.Congo et les conflits armés qui ont surgi dans le pays. Ces richesses attirent la convoitise des pays voisins et des multinationales. Le rapport du Panel a également eu comme effet, le ralentissement de l'exploitation illégale des ressources. Cependant, les forces qui contrôlent l'Est de la RDCongo ont mis en place d'autres mécanismes pour amasser de l'argent par la multiplicité des taxes et même pour continuer l'exploitation des ces

ressources sous des formes beaucoup plus pernicieuses. Les véritables ténors de ce commerce illicite se sont progressivement effacés. D'autres sociétés sont nées. Les phénomènes "plaques d'immatriculation" a vu le jour.

4. Le RCD/Goma a dû également recourir à la taxation en dollars américains, au morcellement et à la vente illégale des parcelles patrimoniales de l'Etat et autorisé la circulation officielle des monnaies étrangères.

Des commerçants hier "nouveaux riches" sont redevenus plus pauvres qu'avant. Certains ont dû revendre à vil prix le produit du trafic de coltan gagné pendant la période du boum du coltan.

5. Une autre opportunité c'est la nécessité de produire un document, de le diffuser, de construire un plaidoyer et de documenter les dossiers ultérieurs sur la question. D'où la nécessité de travailler au sein d'une structure même informelle qui entraîne tout le monde et impose un même rythme de travail à tous.
6. Il y a aussi le besoin d'un monitoring appuyé sur la question pour construire des dossiers qui serviraient dans une justice transitionnelle.

III. Conclusions et pistes

- a) Le projet "synergie"

Par habitude, tout projet fonctionne avec les moyens. Malheureusement, les gens ne voient que les moyens et non le travail. Or, la nature de ce travail exige un investissement particulier, humain et matériel.

A la fin du projet, il y a des volets qui devraient continuer; c'est par exemple la "sécurité des acteurs". En effet, des menaces qui pesaient sur les membres de la synergie au moment de l'exécution du projet continuent. Et comme ce dossier contribuera à documenter le dossier des crimes économiques et de l'impunité, des menaces pourraient continuer à peser sur les acteurs. Les projets à venir devraient tenir compte de cet aspect.

Le projet porte sur une question qui intéresse de gros enjeux qu'il ne faut pas minimiser. Les responsables dénoncés courent toujours.

- b) La manière de conduire le travail :

. Le projet a été conduit avec le Bureau de Coordination de la Société Civile comme "Lead Agency", le CEDAC a assuré la comptabilité du projet, le CENADEP la caisse. le rapportage a été fait par Ignace MUIPIRA. Quant au travail de recherche et de

documentation, il été effectué par toutes les 3 organisations de manière équitable. La méthodologie a été celle d'une consultance.

. Au vu des résultats enregistrés, il s'avère que le travail de recherche et de documentation en vue d'une publication ultérieure devrait se poursuivre sur des pistes identifiées dans le rapport préliminaire.

Ces résultats devront surtout servir pour un lobbying ciblé en faveur de l'arrêt du pillage et de la guerre.

La direction du projet par une organisation informelle du type "synergie" a quelques inconvénients. Mais cette expérience permet de réaliser un travail beaucoup plus fouillé.

De même, si demain les organisations ne peuvent pas travailler ensemble, certaines peuvent disparaître. Chaque association pourra rester dans le cadre de son objet social mais la synergie devra continuer.

Qui portera le travail?

L'atelier d'évaluation a conclu que le travail devra se faire dans un cadre informel qui est "la synergie". Cependant, les moyens seront passer par le CEDAC qui est un partenaire structurel de 11.11.11. Il faut également noter que cette "Synergie" a été retenue pour servir de "Point focal" du réseau national créé en mars 2003 à Kinshasa (Atelier National CENADEP).

D'autre part, si tout le travail repose sur une structure isolée, il est facile de la frapper et de la rendre fragile au risque même que le travail s'arrête.

Nécessité d'outiller les acteurs sur la méthodologie de recherche

Il est nécessaire d'obtenir une capacitation des acteurs par une formation approprier sur la recherche et la conservation des documents. Par exemple par un échange de chercheurs. (expérience de IPIS)

Financement des projets ultérieurs.

11.11.11. Pourrait financer la suite du projet. Mais il est également possible de recourir à d'autres partenaires auxquels 11.11.11. Pourrait recommander la "Synergie".

Fait à Bukavu, le 29 mai 2003

Pour la "Synergie CEDAC/CENADEP/BC-SC

2.4.Les forces

2.3.Les faibles

2.4.Les perspectives

3. L'IMPUNITE ET LA JUSTICE TRANSITIONNELLE

Documents importants

Projet synergie BCSC Bukavu, CENADEP et CEDAC

Rapport des ateliers de Bukavu, d'Uvira et de Kamituga

Rapports des ateliers avec les ONGD et services oeuvrant sur la question, Conférence (restitution Mupira, Conférence CENADEP de Kinshasa et PAC- NIZA Bruxelles)

Restitution AP Emmanuel ZIULU sur l'impunité et la justice transitionnelle, atelier LDGL d'Arusha

Exposé sur l'impunité et la justice transitionnelle

Introduction

Depuis un certain nombre d'années, les crimes ne cessent d'être commis sur des personnes par leurs semblables en situation des conflits particulièrement ou même pas. Des organisations de promotion et de défense des droits humains luttent pour que des violations cessent.

Mais l'expérience a prouvé qu'aussi longtemps que les violeurs des droits de l'homme ne se sentiront pas appelés à rendre compte pour des crimes qu'ils ont commis, ils continueront à les perpétrer.

Le rapport spécial de Nations Unies sur la torture déclarait un jour : » l'impunité demeure la cause principale de la perpétuation des violations des droits de l'homme, en particulier de la torture, et le principal facteur incitatif ». On peut partager son point de vue puisque certains crimes comme le génocide, les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre la torture, les exécutions extrajudiciaires et les disparitions sont tellement sérieuses qu'ils constituent une sorte d'offense contre toute l'humanité et donc ses auteurs doivent un jour être traduits en justice non seulement par les Etats ou ces crimes ont été commis mais par une compétence universelle.

Dans des pays en conflit ou qui ont été en conflit, les auteurs des crimes ainsi identifiés sont aussi interpellés pour une certaine justice transitionnelle.

Pourquoi juger les crimes ?

Juger les crimes vise à renforcer le concept de la justice : une justice réparatrice et une justice punitive. En juger les crimes, on pense responsabiliser les auteurs, réconcilier les populations (victimes et auteurs des crimes), établir la vérité et connaître la souffrance des victimes qui se croient abandonnées sans que personne se s'intéresse à leur souffrance afin de les indemniser. LA justice rétablie par le jugement des crimes a abouti dans bon nombre de pays à la mise sur pied de la Commission Vérité et Réconciliation à l'exemple de ce qui s'est passé en Afrique du Sud après l'apartheid.

Comme on peut le remarquer l'objectif principal de cette action est de persuader ceux qui pourraient être tentés de commettre des violations de s'abstenir car l'humanité ne peut se taire devant les violations dont ils ont des auteurs. Aujourd'hui, la C.I. est décidée de ne pas laisser les crimes impunités engendrer le mépris de la loi. Les humains n'ont pas échappé, même si cela s'est fait tardivement. C'est le cas de Pinochet, ancien Président du Chili, reconnu coupable de tortures, des meurtres, et disparition commis lors de son règne entre 1973 et 1990 ; Hissen Habré et bien d'autres.

La CPI est cette reproche à tout ceux qui ont souffert aux exactions et crimes qui continuent à se commettre dans le monde. Car on ne peut réussir la paix en accordant l'impunité, disait Monsieur ADAMA DIENG, Secrétaire adjoint de l'ONU et Greffier au TPIR.

LA question de l'impunité est aujourd'hui d'actualité. Les organisations de la société civile à travers le monde y attachent une grande importance. Du 10 au 14 mars de cette année, sous l'égide de la LDGL, en concertation avec HRW, s'était tenu à ARUSHA, Tanzanie, un séminaire dont le thème était « Constitution de la Société civile dans la lutte contre l'impunité dans la région des Grands lacs ». L'un des objectifs de ce séminaire était justement celui d'informer les ONG de la région à arrêter des stratégies réalistes et efficaces en matière de lutte contre l'impunité.

Types des crimes susceptibles d'être jugés

Les crimes dont les juridictions compétentes pourraient se saisir sont :

- Les crimes de génocide
- Les crimes contre l'humanité
- Les crimes de guerre
- La responsabilité pénale individuelle

1°) Les crimes de génocide

Le tribunal pénal international pourrait suivre les personnes ayant commis un génocide. Le génocide s'étend de l'un quelconque des actes ci-après, commis dans l'intention de détruire en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel :

- meurtre de membres du groupe
- atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe
- soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle
- mesure visant à entraver les naissances au sein du groupe
- transfert forcé d'enfants du groupe à un groupe.

Seront punis les actes suivants :

- Le génocide
- L'entente en vue de commettre le génocide
- L'incitation directe et publique à commettre le génocide
- La tentative de génocide
- La complicité dans le génocide

2°) Les crimes contre l'humanité

On entend par crime contre l'humanité l'un des actes ci-après commis dans le cadre d'une attaque généralisée ou systématique lancée contre une population civile quelle qu'elle soit, en raison de son appartenance nationale, ethnique, raciale ou religieuse :

- extermination
- réduction en esclavage
- expulsion/déportation ou transfert forcé populations

- torture
- viol
- disparition forcée
- autres actes inhumains de caractères analogues.

3°) Les crimes contre l'humanité

Ce sont par exemple les actes ci-après lorsqu'ils visent des personnes ou des biens protégés par les dispositions des Conventions de Genève :

- la torture ou les traitements inhumains, y compris les expériences biologiques
- - la destruction et l'appropriation de biens, non justifiés par des nécessités militaires et exécutées sur une grande échelle de façon illicite et arbitraire
- - le fait de contraindre un prisonnier de guerre ou un civil à servir dans les forces armées de la puissance ennemie
- l'expulsion ou le transfert illégal d'un civil ou sa détention illégale
- la prise de civils en otages
- l'attaque ou le bombardement, par quelque moyen que ce soit, de villes, villages, habitations ou bâtiments non défendus et qui ne sont pas des objectifs militaires
- la saisie, la destruction ou l'endommagement délibéré d'édifices consacrés à la religion, à la bienfaisance et à l'enseignement, aux arts et aux sciences, à des monuments historiques, à des œuvres d'art et à des de caractère scientifiques
- le pillage d'une ville ou d'une localité, même prise d' »assaut
- le pillage de biens publics et privés.

4°) La responsabilité pénale individuelle

Un Tribunal pénal international punira quiconque a planifié, incité à commettre, ordonné, commis ou de tout autre manière aidé et encouragé à planifier, préparer ou exécuter un crime visés ci-haut (génocide, crimes de guerre) est individuellement responsable dudit crime. Il peut n'est pas être l'acteur direct.

Le fait qu'un crime de génocide, de guerre a été commis par un subordonné ne dégage pas son supérieur de sa responsabilité pénale s'il savait ou avait des raisons de savoir que le subordonné s'apprêtait à commettre cet acte ou l'avait fait et que le supérieur n'a pas pris les

mesures nécessaires et raisonnables pour empêcher que ledit acte ne soit commis ou en punir les autres.

Noter ici actes, propos ou discours des acteurs même de la S.C.

Quid d'un Tribunal Pénal pour le Congo ?

Au regard du bilan du TPIR (coûteux plus de 8.000.000.000 \$), peu de jugements rendus (11) depuis 9 ans, autres difficultés au fonctionnement, financement), il est peu probable qu'une telle expérience puisse être tentée en RDC. Toutefois, une solution existe : la mise sur pied d'une Cour mixte, moitié internationale et moitié nationale. La Cour Pénale Internationale est déjà mise à jour avec le Statut de Rome signé le 13 août 2002. La RDC et certains pays de la sous-région et d'autres l'ont ratifié. La CPI aura la compétence de juger tous les crimes énumérés ci-haut.

Les avantages de la Cour mixte sont : moins chère, installée dans le pays, plus proches des victimes, fait partie du système normal des juridictions).

Rôle de la Société civile

Etant donné que l'impunité encourage les violateurs des droits à continuer à perpétrer et à commettre des crimes. Ce qu'on peut retenir du débat en rapport avec ces deux exposés qui ont été présentés en panel

En rapport avec la question de pillage des ressources naturelles de la RD Congo et le rôle de la société civile, il a été fait état du fait que la société civile du Sud Kivu à travers ses composantes est en possession d'une gamme d'information sur le pillage dans la province. Ces informations pas portées à la connaissance du public. Mais cette affirmation dénote d'un manque d'information de la part des participants du fait des informations relatives au pillage au Sud Kivu ont dénoncées. Notamment l'affaire Panju et Madame Kulsum Gulamali qui sont des sujets impliqués dans les mécanismes de pillage au Congo et de blanchissement d'argent qui en découle pour le financement de la guerre. C'est le cas de Muyeye, Mudekereza,...

Cependant dans l'affaire « Coltan » il y a lieu d'éviter l'amalgame en mêlant dans le même panier des nationaux qui depuis lors avaient de cette activité commerciale leur profession et

qui n'a rien à faire avec le pillage des ressources naturelles de la RD Congo comme cela a été vécu pendant la période de la guerre.

De l'analyse des origines de cette pratique de pillage, les participants établissent une relation étroite entre la guerre en RD Congo, l'implication des petits comme le Rwanda par ailleurs dépourvues des richesses naturelles et la convoitise des richesses du Congo par les grandes puissances.

En effet, cette logique se justifie pour la plupart de fois pour les commanditaires des guerres, à éviter de nouer des relations de coopération avec les pays et préfèrent créer des rebellions qui constituent une voie qui échappe à tout contrôle.

Quant à ce qui est de fin de l'exploitation des ressources naturelles, il a été retenu que les matières précieuses que regorge la RD Congo fera toujours l'objet de convoitise de la part des pays puissants. C'est ainsi plusieurs sociétés multinationales qui se servent de ces matières ne voudront jamais que cette pratique soit arrêtée : siemens, Nokia, Motorola,...

Par ailleurs, l'atelier a retenu que seule la société civile est à mesure de traiter la question de pillage des ressources naturelles de la RD Congo avec plus d'objectivité ; étant donné qu'il s'agit pour les autres acteurs d'une question d'intérêts. Il y a donc nécessité pour la société civile de créer un noyau de suivi pour permettre une bonne documentation sur la question de pillage.

En définitive, il a été démontré la complexité de la question de pillage des ressources lorsqu'on se réfère aux différents rapports qui ont été élaborés à différents niveaux ; les uns orientant le rapport selon leurs intérêts propres ou de leurs pays : rapport de la commission parlementaire du sénat belge pour la région des Grands, le rapport du Parlement Britannique, rapport intitulé « Maudit par ses richesses », les publications de IPIS « Diamant et sécurité humaine ».

Concernant la question sur la justice transitionnelle, des questions ont été posées sur les auteurs des trois millions et demi des morts en RD Congo. Selon la Société Civile du Sud-Kivu ce nombre les 3,5 millions des congolais tués pendant la guerre sont imputables au seul RCD, pourtant le gouvernement de Kinshasa par son refus de payer les salaires sous prétexte

de privilégier l'effort de guerre a aussi sa part de responsabilité dans ce dossier. Mais il bénéficierait malheureusement du silence de la Société civile qui semble ne pas vouloir dénoncer cela. Comment alors la Société Civile du Sud-Kivu pourra-t-elle documenter sur cette question au Sud-Kivu pour enrichir le dossier sur la justice transitionnelle au moment où elle a des penchants pour le gouvernement de Kinshasa ?

Pourquoi les responsables du TPIR ont-ils déclaré qu'il n'y aura pas de PPI pour le Congo ? Est-ce par l'idée de protéger les intérêts de leurs pays dont ils ont la preuve de leur implication dans la misère du peuple congolais aujourd'hui ? L'atelier d'Arusha a-t-il analysé les forces et faiblesses de Gacaca au Rwanda ? Le CEDAC a-t-il pensé à la capacitation des ses membres sur la manière de faire le monitoring image à l'appui pour mieux aider la justice pendant la transition.

Par rapport au refus de voir exister un TPI au Congo, il faut noter que ce sont les responsables du TPIR, en majorité des juges et avocats, à Arusha qui par expérience ont déclaré que l'existence d'un tel tribunal international pénal au Congo et même au Burundi est impossible, car pour celui d'Arusha, 800 millions de dollars ont déjà été dépensés pour 11 cas jugés sur 65 cas enregistrés depuis 9 ans ? Cela est inconcevable. D'ailleurs, même les rwandais qui demandaient ce tribunal exigent aujourd'hui sa fermeture. La solution serait de créer des cours pénales nationales mixtes qui se réfèreraient aux Statuts de Rome pour juger ces crimes. Elles auront l'avantage de coûter moins cher, elles seraient installées au pays et seraient proche des victimes.

En ce qui concerne les Gacaca, ils ont été considérés comme une solution palliative pour résoudre la question d'autres responsables du génocide en détention dans les prisons de Kigali étant donné la lenteur et insuffisances propre au TPIR. Par exemple depuis que le TPIR existe seuls les hutu sont jugés et condamnés. Ils sont par conséquent considérés comme les seuls génocidaires et criminelles. Tandis que les tutsi au pouvoir et paradoxalement les seuls à pouvoir fournir des éléments de preuve sur des présumés génocidaires au Rwanda n'ont jamais été jugés ni condamnés jusqu'à présent. Une autre faiblesse de ce tribunal est qu'il fait son travail sur base des témoignages oraux, certains faits ayant déjà échappé à la mémoire des présumés génocidaires tellement le temps a coulé. D'autres encore deviennent incapables de dire quoi que ce soit chaque fois qu'ils se rappellent du film des ces événements odieux. Ils deviennent très accablés, ils tombent parfois, perdent le contrôle, et ne peuvent donc rien déclarés.

+ Tout document trouvé sur Internet